

**2025/  
CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVALLOON**

**SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025  
DELIBERATION N° D 2025-50**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 3 décembre, sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Etaient présents : 13

Votants : 16

Secrétaire de séance : M. Laurent DURET

**ETAIENT PRESENTS :**

Maire	M. RIPOCHE
Adjointes	MMES HAMET et RAMERINI
Adjoints	MM. DURET, CHATELET et REVOL
Conseillères Municipales	MMES GREGOIRE et ROBERT
Conseillers Municipaux	MM. BENISTANT, GARNIER, MORIN, SANNIER et STEVENIN

**ABSENTS EXCUSES :**

MME CHALEYAT	a donné pouvoir à	M. REVOL
MME CHANTRE	a donné pouvoir à	M. BENISTANT
MME ROCHE	a donné pouvoir à	M. CHATELET

**ABSENTS NON EXCUSÉS :** MME DE ALMEIDA – M. CAYRAT

**D 2025-50 – Approbation de la Décision Modificative n°2 du Budget principal de 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2025 ;

Vu la Décision Modificative n°1-2025 du Budget principal ;

Vu la Décision de Virements de crédits n°1-2025 du Budget principal ;

Considérant les réalisations des crédits en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement comme en section d'investissement ;

Il est nécessaire de procéder à des rajustements de crédits budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement, comme précisé, ci-dessous :

2025/

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	1 950.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0.00 €	70.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6162 : Assurance obligatoire dommage-construction	0.00 €	10 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6168 : Autres primes d'assurance	0.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6182 : Documentation générale et technique	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6234 : Réceptions	0.00 €	550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>18 320.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	8 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64132 : Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456 : Versement au F.N.C. du supplément familial	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>18 600.00 €</b>	<b>18 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 600.00 €
R-7088 : Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	420.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 020.00 €</b>
R-74888 : Autres attributions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 600.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 600.00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 300.00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 400.00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 700.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 600.00 €</b>	<b>36 920.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>18 320.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1321 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	178 770.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>178 770.00 €</b>
D-21316 : Constructions équipements du cimetière	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	161 230.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>161 730.00 €</b>	<b>500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313 : Constructions (en cours)	0.00 €	340 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>340 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>161 730.00 €</b>	<b>340 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>178 770.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>197 090.00 €</b>		<b>197 090.00 €</b>	

**2025/**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 votants) :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2-2025 du Budget principal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

- après transmission en Préfecture le **16 / 12 / 2025**
- et mise en ligne sur le site internet de la Commune le **16 / 12 / 2025**

La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Beauvallon, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme.

A Beauvallon,

Le Maire,  
**Bernard RIPOCHE**



Certifiée exécutoire et transmise en Préfecture le 16/12/2025  
026-212600423-20251210-D202550DM-BF  
Mise en ligne sur le site internet le 16/12/2025